

Décret n° 2020-350 du 20 mars 2020
portant intérim du Ministre de la Culture et de la
Francophonie

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1 : Madame **Raymonde GOUDOU COFFIE**, Ministre de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public exerce, à titre intérimaire, les fonctions de Ministre de la Culture et de la Francophonie.

Article 2 : Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Fait à Abidjan, le 20 mars 2020



Eliane Atté BIMANAGBO
Préfet

Alassane OUATTARA